

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal se réunira

Le Mardi 18 Mars 2025

à 19h30

Salle du Conseil
En Mairie de Villevêque

Affiché le Mercredi 12 Mars 2025

ORDRE DU JOUR

1. Urbanisme – Schéma de cohérence territoriale – Avis du conseil municipal
2. Urbanisme – Modification n°3 du PLUi d'Angers Loire Métropole – Avis du conseil municipal
3. Enfance – Jeunesse – Convention avec VYV³ Pays de la Loire pour la gestion du multiaccueil